

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 17 juin 2002 portant création du Diplôme Interuniversitaire PRISE EN CHARGE DE L'INSUFFISANCE CARDIAQUE (option médicale ou paramédicale),
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de santé,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire PRISE EN CHARGE DE L'INSUFFISANCE CARDIAQUE (option médicale ou paramédicale).

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur TROCHU Jean-Noël (PU-PH Université de Nantes) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur LOGEART Damien (PU-PH - Université Paris-Cité)

Madame THORE Véronique (Cadre supérieur de santé retraitée)

Madame CHAUVEAU Céline (infirmière, CHU de Nantes)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 11 mars 2024

Le doyen de la faculté de santé Sorbonne Université



Bruno RIOU